



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 3032

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale le fait que, dorénavant, une langue vivante est enseignée en initiation dans les écoles primaires. Pour que cette mesure fonctionne correctement, encore faut-il qu'il y ait un minimum de cohérence dans l'organisation de cet enseignement. Or certains parents d'élèves du « syndicat intercommunal scolaire de Failly et environs » déplorent que, par exemple pour le cours de cour moyen 2 situé à Malroy, la langue allemande ait été enseignée en cours élémentaire 1 et en cours moyen 2, mais qu'il n'y ait aucun enseignant pour assurer la continuité en cours moyen 2. Elle souhaiterait qu'il lui indique si ce type de situation lui semble normal et quelles sont les mesures envisagées pour y remédier.

Texte de la réponse

La continuité des apprentissages en langue à l'école primaire est une préoccupation du ministère de l'éducation nationale et des recteurs qui sont chargés d'établir la carte académique des langues. Cependant, il peut arriver que des ajustements soient nécessaires, notamment lors de mutations d'enseignants. Pour répondre à la volonté de cohérence dans l'organisation de l'enseignement de l'allemand dans le département de la Moselle, la demande de recrutement d'un intervenant a été enregistrée et budgétée par la direction des services départementaux. A la suite de cette demande, une intervenante en allemand assure l'enseignement de cette langue à l'école élémentaire de Malroy à hauteur de deux séances hebdomadaires d'une heure.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3032

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4739

Réponse publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5964